

**REGLEMENT PARTICULIER SUPERMOTARD
COLOMBIERS le 14 septembre 2014**

ARTICLE 1 : DEFINITION

Le CLUB MOTO VERTE DREVANT LA GROUTTE organise le 14 septembre 2014 un Super motard de capacité nationale sur la piste de Karting de St AMAND- COLOMBIERS (18200).

Le circuit mixte d'une longueur de 1300 m est composé de 20% de terre et de 80% d'asphalte.

Le règlement sera conforme aux prescriptions du code sportif de la FFM, du code de discipline et d'arbitrage, du règlement fédéral et du règlement général définissant dans le principe, l'organisation d'épreuve de Super motard.

ARTICLE 2 : PILOTES ADMIS , MOTOS ADMISES

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence Nationale NCA et NCB et licence une épreuve (LJA) ou (Internationale hors classement en démonstration) délivrée par la FFM pour la saison 2014

L'épreuve est ouverte à tous types de motocyclette solo de 125cc à 650cc mono ou bicylindre répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique de la FFM.

Le nombre maximum de pilotes solo admis sur la piste sera de 28 en course et 32 en essais.

ARTICLE 3 : CONDITIONS ET CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENT

Les bulletins d'engagement doivent être retournés dûment complétés avant le 06 septembre 2014 une enveloppe timbrée à l'adresse du pilote sera jointe au bulletin d'engagement pour le retour de la confirmation. Celle-ci mentionnera le numéro de course.

Les inscriptions devront parvenir avant le 06 septembre 2014

MARTIN Yves 5 allée Ingres 18200 ST AMAND MONTROND
Tél. 02 48 96 53 37 06 79 14 40 71 email yvesnadine2@wanadoo.fr
Fax 02 48 96 98 21

ARTICLE 4 : PUPUBLICITE

Les pilotes consentent expressément à ce que l'organisateur dispose de la liberté du droit d'utiliser leur nom et leur image pour médiatiser l'épreuve.

Les pilotes pourront être astreints au port d'un dossard publicitaire et de coller sur leur moto les stickers d'un partenaire de l'organisation dans la mesure où celui-ci n'est pas en concurrence avec un partenaire personnel.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Le moto club a contracté une assurance conforme à la législation en vigueur auprès Assurance Moto Verte à Bordeaux.

ARTICLE 6 : SECURITE

La sécurité est assurée par 1 ambulance, 1 médecin, et un poste fixe avec 2 VSAV du Service Départemental d'incendie et de Secours du Cher ainsi que des extincteurs qui seront remis aux commissaires.

ARTICLE 7 : ACCES AU PADDOCK

Les pilotes devront se conformer aux données par les commissaires responsables du paddock. La circulation de tous véhicules à moteur est strictement interdite sous peine de sanction.



ARTICLE 8 : CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le contrôle administratif se fera à l'accueil, à l'arrivée des pilotes le samedi et dimanche matin.
Le contrôle administratif pour la distribution des badges fermera le dimanche 14 septembre à 10 h
Les vérifications techniques auront lieu dans le paddock le samedi 13 septembre 2014 de 17 h à 20 h et le dimanche 14 septembre 2014 le matin de 7 h à 8 h 30 , le bruit des machines ne devra pas excéder 116 DB .

ARTICLE 9 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

les entraînements se dérouleront le samedi 13 septembre 2014 en fonction des heures d'ouverture du circuit.
Le principe de l'accession à la finale sera précisé aux pilotes le jour de l'épreuve en fonction du nombre de concurrents.
Les manches des Championnats se dérouleront suivant le règlement du Championnat de France
La série ILLIMITED se disputera avec les pilotes INTER- NCA et NCB et licence une épreuve (LJA).
Suivant la demande et le nombre de participants une série 125cc 2T - 250cc 4T peut être programmée.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DES PILOTES

Nous demandons aux pilotes et à leurs accompagnateurs de bien vouloir respecter les lieux. L'organisation décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant survenir aux pilotes, à leurs biens, à l'occasion du super motard.

ARTICLE 11 : IMPORTANT

Pour tout point non précisé dans le règlement, se reporter aux dispositions générales du championnat de France super motard, qui fera référence pour tout litige ou décision particulière.
Le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement engage le pilote à accepter et à respecter ce présent règlement.

ARTICLE 12 : ABSENCE LE JOUR DE L'EPREUVE

Pour toute absence non justifiée, les droits d'engagement seront encaissés par le Club Moto Verte Drevant.

OFFICIELS :

Directeur de course

CAPRA Franck
licence N°030874

Commissaires sportifs

MARTIN Yves
licence N°016712
FRAGNON Georges
licence N°010588
MATHONAT Michel
licence N°016879

Commissaires de Piste

BOURBON David
licence N°165909
DURET Laurent
licence N°041539
LEMAN Sébastien
Licence N°247465
LEMAN Adeline
licence N° 165907
BACHELIER Yoan
Licence N°181426
THIMOTHEE Joe
licence N°141005
ROBERDEAU Maurice
licence N° 165900
ROBERDEAU Isabelle
licence N° 165903

BACHELIER Pascal
licence N° 137989

Comité Direction Ligue

GOUSSARD Pierre
Licence N° 011927

Organisateur

PRECCOP Daniel
Licence N°020048

Commissaire technique

JUBIN Marc
Licence n°13694

Délégué du Championnat

ABADIE Guy
licence n°1903

Responsable chronométrage

SENTOST Paulette
Licence N° 22206

Fait à DREVANT, le 10 juillet 2014
Le Président, D. PRECOP

Visa de la Ligue du Centre,

Visa FFM 1410704
le 15/07/14



PROPOSITION HORAIRES COLOMBIERS

Supermotard 14 septembre 2014

SAMEDI

Contrôle Administratif et Technique : 14h00 - 20h00

DIMANCHE

Contrôle Administratif et Technique: 07h30 - 08h30



HORAIRES DU DIMANCHE

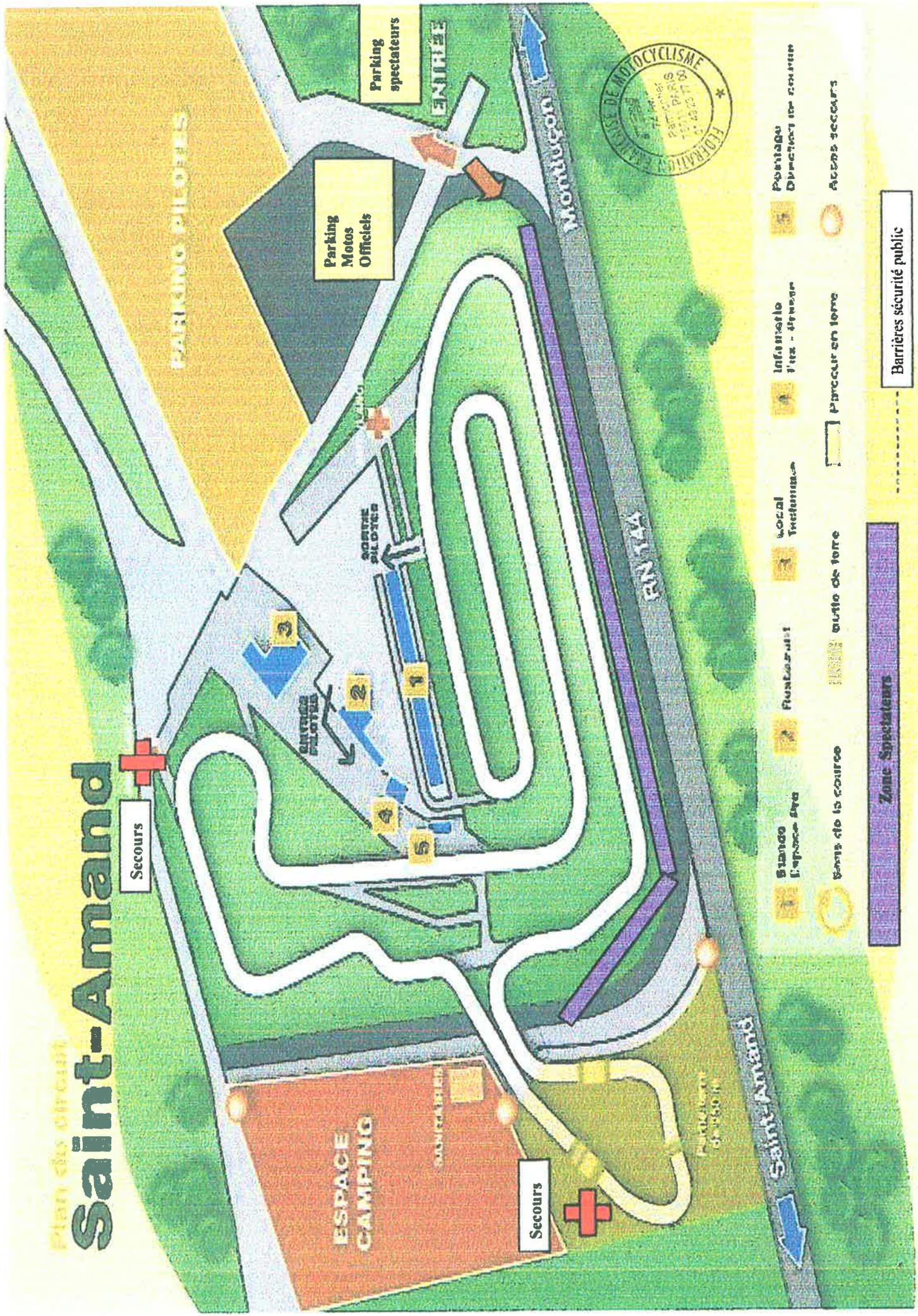
08h30-08h45	Essai Libre Illimited 1er Groupe	15'
08h50-09h05	Essai Libre Illimited 2ème Groupe	15'
09h10-09h25	Essai Libre National 1er Groupe	15'
09h30-09h45	Essai Libre National 2ème Groupe	15'
09h50-10h05	Essai Chrono Illimited 1er Groupe	15'
10h10-10h25	Essai Chrono Illimited 2ème Groupe	15'
	<i>Pause</i>	
10h40-10h55	Essai Chrono National 1er Groupe	15'
11h00-11h15	Essai Chrono National 2ème Groupe	15'
11h20-11h40	1ère Manche Illimited A	15'+ 1T
11h45-12h05	1ère Manche Illimited B	15'+ 1T

Pause-Repas

13h30-13h45	1ère Manche National B	10'+1t
13h50-14h05	1ère Manche National A	10'+1t
14h10-14h30	2ème Manche Illimited A	15'+ 1T
14h35-14h55	2ème Manche Illimited B	15'+ 1T
15h00-15h15	2ème Manche National B	10'+1t
15h20-15h35	2ème Manche National A	10'+1t
15h40-16h00	3ème Manche Illimited A	15'+ 1T
	<i>Pause</i>	
16h15-16h35	3ème Manche Illimited B	15'+ 1T
16h40-16h55	3ème Manche National B	10'+1t
17h00-17h15	3ème Manche National A	10'+1t
	<i>Pause</i>	
17h30-17h45	Super Finale du Boischaud	10'+1t

Plan du circuit

Saint-Amand



Secours

Parking Motos Officiels

Parking spectateurs

ENTREE

SERVICES PILOTES

ESPACE CAMPING

Secours



MONTUÇON

RIN 144

Saint-Amand

Panneaux Direction de course

Information Vis - Signage

Local Incendie

Pontons

Stands Espace Vis

Stands de la course

Stands de terre

Parcour en terre

Accès secours

Zone Spectateurs

Barrières sécurité public